



## Conseil d'administration du CCAS

2 juin 2025 à 18 h 00

Salle du Puits

### Procès-verbal

*L'an deux mille vingt-cinq, le lundi deux du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le dix-neuf mai 2025.*

**Présents :** Mr Nicolas OUDAERT, Mme Claudie MERCIER, Mr Arnaud BEAUMAL, Mme Catherine BERTAT, Mme Arlette MORIN, Mme Myriam PELE ARIZA, Mme Ingrid PENHOUET, Mme Sophie RIANT, Mme Cécile RICHET

**Excusée ayant donné procuration :** Mme Guénola COUROUSSE ayant donné pouvoir à Mme Sophie RIANT

**Excusée sans procuration :** Mme Magali TRIVIERE

**Secrétaire :** Mme Cécile RICHET

Le compte-rendu de la précédente réunion de CCAS en date du 17 février 2025 est validé à l'unanimité.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Intervention de l'association Petits frères des pauvres - annulé
  2. Demande d'aide financière
  3. Dossier de demande d'aide-ménagère
  4. Attribution de don au CCAS
- Questions diverses

#### **1. Demande d'aide financière**

Demande de soutien financier pour régler une dette d'électricité pour un montant total de 121,62 €.

Situation administré :

- Parent célibataire avec un enfant (adolescent), l'autre parent verse une pension mensuelle de 150 €
- Locataire d'un logement du parc privé très énergivore, loyer mensuel de 671,64 €
- Personne au chômage (notamment car non véhiculée) : allocation mensuelle de 580 € + RSA 63,38 € / mois. L'acquisition récente d'un véhicule permet au demandeur d'espérer un retour à l'emploi.
- Ressources mensuelles totales avec aides au logement et CAF : 1286,06 €
- Charges fixes mensuelles : 944,50 € hors alimentation.

Le demandeur a un impayé de 621,62 € auprès de son fournisseur d'énergie correspondant à sa dernière facture de régularisation. Le fournisseur refuse un plan d'apurement de la dette supérieur à 3 paiements et a réduit la puissance électrique, ce qui ne permet plus au demandeur d'accéder à l'eau chaude.

Une demande a été faite auprès du FSL pour une aide de 500 € (montant plafond) : cette demande est actuellement en cours d'instruction.

La demande d'aide porte sur une aide financière au paiement du reste de la dette d'électricité soit 121,62 € afin de lui permettre d'avoir un rétablissement de son courant électrique.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :**

- **VALIDER** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 121,62 € qui seront versés directement à Engie en règlement de facture n°513763317422

## **2. Dossier de demande d'aide-ménagère**

A l'initiative du CLIC, la commune a pris en charge une « demande d'aide à domicile ou en établissement pour personne retraitée ou âgée de 60 ans ou plus » formulée le 3 avril 2025 par un administré de la commune : la demande porte sur de l'aide à domicile pour l'entretien du logement pour un total de 9h/mois et pour l'aide aux courses à raison de 4 h/mois. L'avis de la commune est sollicité par les services du Département de Loire-Atlantique en charge de l'instruction de cette demande.

Situation administré :

- Personne âgée vivant seule et souffrant de problèmes cardiaques importants
- Résidant au Gâvre en location
- Ressources mensuelles du demandeur : 1018€ de pension de retraite

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :**

- **DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la « demande d'aide à domicile ou en établissement pour personne retraitée ou âgée de 60 ans ou plus » formulée le 3 avril 2025
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la demande d'aide à domicile et procéder à toute démarche administrative permettant la bonne exécution de la présente délibération

## **3. Attribution de don au CCAS**

En application de l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président du CCAS a le droit d'accepter des dons et legs et de former des demandes en délivrance. L'acceptation de dons relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :**

⇒ **ACCEPTER** les dons listés ci-dessous pour un montant total de don de 124,00 €

TIERS	OBJET	Montant
M. Anthony BROSSAUD	Don au CCAS	124,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>124,00 €</b>

⇒ **DIRE** que la recette sera imputée à l'article 756 de la section de Fonctionnement du budget CCAS.

## Questions diverses

### Bilan FSL sur les personnes aidées sur le Gâvre

En 2024, 9 ménages ont été aidés sur la commune du Gâvre pour un montant global de 4 357 €.

M. Oudaert précise que le Département de Loire-Atlantique a formulé auprès de la commune une demande de participation au FSL plus importante et que cette demande sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du budget 2026.

### Collecte départementale solidaire de produits périodiques.

Bilan de la collecte réalisée en mai 2025 :

- Mairie : 6 paquets de serviettes hygiéniques et 3 autres types de protections
- Pontrais : 1 paquet de serviettes hygiéniques

### Repas des aînés.

Date validée : jeudi 20 novembre 2025

Il est proposé de travailler pour la partie traiteur avec l'ESAT de Vay ou de Blain (présentation des devis) : le CA valide la proposition de l'ESAT de Vay

### Après-midi dansant du 22 Juin 2025.

Membres du CCAS : planning de présence complété

Pour 2026, la date du 28 juin avec Stéphane MERCIER est validée.

### Semaine Bleue 2025 du 29 Septembre au Samedi 4 Octobre

Rappel, programmation des animations en lien avec le Pays de Blain Communauté et le Conseil des Sages de Blain, Tempo, CLIC, maison de retraite....

Rencontre avec le Club des aînés du Gâvre, propositions. Proposition de dictée et de sensibilisation au code de la route.

Programmation en cours.

### Bilan des aides du CCAS 2025

- Un bon alimentaire d'urgence de 100 € a été délivré
- Un hébergement d'urgence d'une durée d'un mois dans un chalet a été validé pour le mois de juillet
- Signalement d'une personne en difficulté : propos suicidaires, personne alcoolique en déclin, ... Contact a été pris avec l'équipe de soins psychiatriques à domicile pour accompagner cette personne, déjà suivie par ces services.

### Prochaines dates de CA 2025 : 22 septembre / 1<sup>er</sup> décembre

Monsieur le Président indique que la séance est terminée. La séance est levée à 19 h 00.

Le Président,

Nicolas OUDAERT



La secrétaire de séance,

Cécile RICHET

